## Projet de loi portant mesures d'urgences pour la protection du pouvoir d'achat 30 juin 2022 Conseil de la CNAM

Mesdames, Messieurs les conseillers,

Cette semaine les caisses nationales de la Sécurité sociale sont saisies du projet de loi du nouveau gouvernement pour la mise en place en urgence de mesures en faveur du pouvoir d'achat. Notons collégialement que nous sommes consultés ce jour sur des textes qui pourraient très bien être profondément modifiés par le travail parlementaire dans une phase ultérieure.

Quoi qu'il en sera il reste certain que la Sécurité sociale est directement concernée par ce texte tant en raison des revalorisations de prestations que plus généralement aussi sur son financement à l'heure où nous attendons la tenue de la commission des comptes de la Sécurité Sociale.

Force est de constater que ce nouveau quinquennat s'ouvre sur la droite ligne politique du précédent qui donne des réponses dans le temps court et ne s'inscrit pas sur le temps long. A titre liminaire, Force Ouvrière tient à rappeler que seule l'augmentation générale des salaires, du point d'indice, des pensions et minima sociaux est une réponse efficace et pérenne à la baisse du pouvoir d'achat des salariés, et plus globalement à la hausse de la pauvreté.

Pour Force ouvrière, toutes les mesures ponctuelles, prises en faveur du pouvoir d'achat par le gouvernement, constituent des rustines susceptibles de peser sur les négociations salariales à tous les niveaux et d'affaiblir la notion si vite oubliée du salaire différé.

Pour Force ouvrière, dans notre modèle seule une augmentation des salaires génère des cotisations et nous savons tous et toutes combien elles sont essentielles au financement de notre système de protection sociale. Ainsi tout politique, tout acteur en responsabilité, doit comprendre que toute exonération de cotisation sociale est une fragilisation de plus au patrimoine commun qu'est la sécurité sociale.

Répondant à l'urgence de l'immédiateté les mesures proposées reposent sur l'absence de cotisation et si elles ne sont pas compensées elles privent de nouvelles ressources les finances de la Sécurité sociale, déjà injustement mises à très rude épreuve avec la crise sanitaire.

Ainsi un ensemble de mesures cherche à développer le versement de primes, notamment le renouvellement de la prime dite de « pouvoir d'achat », non soumises à cotisation, et le

SIRET: 784 578 247 00040- Code APE 9420 Z



développement de l'intéressement ou de la participation comme mesures de « partage de la valeur ajoutée » au lieu du versement de salaires. Outre qu'il s'agisse là de mesures à la discrétion de l'employeur qui ne concernent que certains salariés, c'est en plus le remplacement du salaire par des formes de rémunération qui ne constituent aucun droit.

En outre, il est prévu de nouvelles exonérations de cotisation pour les travailleurs indépendant percevant un revenu équivalent au SMIC, avec l'objectif affiché de leur faire bénéficier des réductions de cotisation salariales ou patronales qui ont été réalisées lors du précédent quinquennat. Pour Force Ouvrière, c'est donc encore l'affaiblissement des ressources de la Sécurité sociale, soit par une perte sèche s'il n'y a pas de compensation ou alors devra-t-on s'attendre à une fiscalisation accrue.

Par ailleurs dans le cadre des dispositions à venir sur le prime transport celle-ci se contente d'adapter temporairement le régime fiscal attaché à la prime transport.

Face à l'augmentation des prix du carburant, il aurait été opportun de généraliser le bénéfice de la prime transport à tous les salariés qui ne peuvent pas se rendre sur leur lieu de travail autrement qu'en utilisant leur véhicule personnel.

Pour Force Ouvrière, cet ensemble de mesure poursuit donc la transformation de notre modèle social. FO revendique un modèle social fondé sur un financement par les cotisations sociales, avec un partage des richesses produites dans l'entreprise par le salaire. Elle rappelle donc sa revendication d'importance majeure d'augmentation générale des salaires et du point d'indice.

Conscient de la fragilité croissante des ménages nous prenons acte de ces mesures parce qu'elles répondent à une situation d'urgence toutefois nous regrettons ici qu'elles se traduisent par un manque de ressources pour la Sécurité Sociale.